



VERSION REVISEE REVISED VERSION

1ère SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

**DISCOURS
DE SON EXCELLENCE
Dr. JOSEPH DION NGUTE
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE
DES RELATIONS EXTERIEURES CHARGE
DES RELATIONS AVEC LE COMMONWEALTH**



Genève, le 22 Juin 2006

(à vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'emblée de vous adresser, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence des travaux de la première session du Conseil des Droits de l'Homme.

Je suis persuadé que grâce à vos éminentes qualités de diplomate, vous saurez bien conduire nos délibérations, afin de permettre à notre instance de s'acquitter de sa haute mission, par delà les écueils et divergences de perception et d'appréciation pouvant survenir ici et là. Dans cet esprit, je voudrais vous assurer M. le Président, du soutien et de la collaboration de ma délégation.

Je saisir cette occasion pour exprimer mes félicitations à tous les pays membres de notre nouvelle instance.

Monsieur le Président,
Excellences Mesdames et Messieurs,

L'élection du Cameroun au sein du Conseil des Droits de l'Homme constitue à nos yeux, une marque de reconnaissance par la communauté internationale de l'engagement du Président Paul BIYA à placer la promotion des Droits de l'Homme au cœur de son action politique.

Monsieur le Président,

Nos travaux revêtent cette fois-ci, un cachet tout particulier. Ils se tiennent en effet à un moment charnière où la communauté internationale a entrepris de se doter d'une instance plus performante et plus crédible en matière des droits de l'homme. L'heure est donc propice pour esquisser le bilan des acquis du passé, mais aussi pour définir aux premières heures de la réforme, les grandes orientations à imprimer à la mise en œuvre des exigences inaliénables à la dignité humaine.

A cet égard, et bien que la Commission ait été accusée de politisation, d'agir de façon sélective et en fonction de considérations politiques, d'appliquer le système deux poids, deux mesures, de tolérer des dissensions régionales préjudiciables, bref, de compromettre la crédibilité et l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, force est de reconnaître qu'un travail méritoire a été accompli au fil des ans depuis sa création.

La Commission a en effet doté la communauté internationale, de la déclaration universelle des droits de l'homme et d'un nombre non négligeable de traités internationaux essentiels à la protection des libertés fondamentales. Dans le but d'ancrer les droits de l'homme dans l'arène internationale ou d'accroître le rôle de surveillance des Traités relatifs à ce domaine, la Commission n'a pas ménagé ses efforts. Qu'il s'agisse de promouvoir la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et de réaliser une percée significative au niveau de l'éducation ou, qu'il s'agisse d'assurer le renforcement des droits de l'homme à travers des mécanismes conventionnels et extra-conventionnels, des avancées significatives ont été enregistrées et nombre de ses fonctions pourraient être reprises par le présent Conseil des Droits de l'Homme à l'instar des procédures spéciales pour ne citer que ce cas.

C'est dire que la Commission a réussi à assurer la connaissance, la diffusion et le plein respect des droits humains. Sous son impulsion, plusieurs pays dont le mien, se sont résolument engagés dans ce vaste mouvement. Ils ont adhéré aux idéaux de la Charte des Nations Unies, et sont parties à plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme de même, ils se sont pliés volontiers aux directives conçues par cette Commission ainsi que par les différents Comités.

Monsieur le Président,

Il est en effet de plus en plus évident, comme le rappelait le Président Paul BIYA : « qu'il n'y a pas de développement sans

sécurité, pas de sécurité sans développement si les Droits de l'Homme ne sont pas respectés et protégés par tous les pays ». C'est dire que la protection desdits droits est indispensable à l'avènement d'un monde plus sûr et plus prospère. Pour cette raison, et comme l'a affirmé M. Jan ELIASSON, Président de la 60^{ème} session de l'Assemblée Générale, les droits de l'homme constituent véritablement « l'âme des Nations Unies ». La construction d'un espace viable à l'épanouissement de cet idéal se veut donc une œuvre universelle, collective, évolutive et toujours perfectible. Elle s'inscrit donc certainement dans la durée. Dans ces efforts, nos pays ont besoin d'être partie prenante à ce vaste chantier de refonte du système. Cette réforme passe, j'en suis convaincu, par le renforcement, au sein de chaque pays, des mécanismes et actions de promotion et de protection des droits de l'homme. Mon pays s'y est résolument engagé et parmi ses actions les plus récentes dans ce domaine, permettez-moi de citer entre autres :

- la sensibilisation des Magistrats et du personnel pénitentiaire aux normes internationales de protection des droits de l'homme ; le rattachement de l'Administration pénitentiaire qui relevait du Ministère e l'Administration Territoriale et de la Décentralisation au Ministère de la Justice ; la création de la Direction des Droits de l'Homme ; la poursuite des différentes visites des structures de contrôle interne et internationale ; la réforme du Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés qui est devenu une Commission ; la réforme de l'Observatoire National des Élections qui est appelé à devenir un organe indépendant ; la création de la Chambre des Comptes et du Conseil Constitutionnel ; la promulgation des lois de décentralisation et surtout, l'entrée en vigueur du nouveau Code de Procédure Pénale, le 1^{er} août 2006 qui vient renforcer la protection des droits des personnes faisant l'objet des poursuites pénales et crédibiliser davantage les procédures judiciaires camerounaises.
- La confection par la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, d'un manuel des droits de l'homme pour nos écoles, lycées, collèges et autres établissements d'enseignement secondaire.

Toutefois, beaucoup reste à faire notamment :

- l'amélioration des conditions de détention s'agissant du domaine carcéral ;
- la mise en application de l'arsenal des textes relatifs au code de procédure pénale, à la lutte contre la corruption, à l'amélioration des conditions de vie des populations et particulièrement des femmes et à l'emploi des jeunes, à l'intégration de l'arsenal juridique international y relatif dans la législation camerounaise.

Monsieur le Président,

Le Cameroun voudrait redire l'importance qu'il accorde à la réforme en cours et renouveler toute sa disponibilité à contribuer dans ce domaine à une action plus décisive. Ainsi mon pays est heureux de constater que la décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à l'occasion du sommet de New York en septembre dernier, a pris corps.

Mon pays partage et appuie la position de l'Union Africaine sur l'ensemble des réformes à faire dans le cadre du Conseil des droits de l'homme. Ces réformes, qui permettent la mise en place d'un système plus fiable de promotion et de protection des libertés fondamentales, doivent être structurées autour d'un vaste programme de coopération et de solidarité.

La première année du Conseil sera déterminante, en cela qu'il est tenu de parachever la transition et de s'attaquer aux problèmes inscrits dans son mandat à savoir : promouvoir le respect universel des droits de l'homme, combattre les violations des droits de l'homme, sensibiliser et renforcer les capacités et promouvoir la mise en œuvre complète des obligations des États.

A cet effet, ma délégation se félicite de la prise en compte des préoccupations d'un grand nombre d'États, notamment celle relative au droit au développement en tant que partie intégrante des droits de l'homme. Il nous faut maintenant nous assurer que

ce droit jouira d'une égale considération que les autres droits dans les activités du Conseil des droits de l'homme.

En outre, il convient de relever pour s'en féliciter que la composition du Conseil répond à deux affirmations des Chefs d'État et de Gouvernement dans leur document final, à savoir, l'universalité des droits de l'homme et l'importance « des particularités nationales, régionales et de la diversité des contextes historiques, culturels et religieux ».

Le Cameroun appuie les appels lancés à cet égard par le Secrétaire Général de l'ONU, S.E. Kofi ANNAN et par Mme Louise ARBOUR, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Les positions contraires pourraient décrédibiliser notre Organisation, et rendraient insignifiants les engagements pris au Sommet, de même qu'ils porteraient une atteinte grave à la cause des droits de l'homme.

Car, il s'agit de bâtir les fondements de nos actions à venir et le cadre dans lequel nous devrions servir la noble cause de la promotion des droits de l'homme.

Nous pensons que la mise sur pied d'un nombre limité de groupes de travail à participation ouverte sur une gamme élargie de thèmes pourrait rendre productif le travail du Conseil.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le plan d'action stratégique du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme adopté pour les années 2006 et 2007, est un autre volet du nouveau visage que les droits de l'homme revêtiront à l'avenir. Il s'agit de hisser les droits de l'homme au niveau de la promotion de la paix, de la sécurité et du désarmement. Ma délégation se félicite de l'élaboration par le Haut Commissariat aux droits de l'homme dudit plan visant à dynamiser davantage la promotion de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement. Une telle initiative laisse espérer que dans le cadre du processus de la mondialisation et

de la libéralisation des échanges, les exigences de la dignité et du bien-être de l'homme, retrouveront la place qui est la leur.

A cet égard, l'engagement des Chefs d'État et de Gouvernement au Sommet Mondial de septembre 2005, de doubler les ressources financières du Haut Commissariat aux droits de l'homme doit être salué car, il s'agit d'un nouveau souffle, qui permettra à cet organe de renforcer ses capacités et de réaliser efficacement ses missions. Mon pays lance un appel en faveur de l'application urgente de cette décision des leaders du monde.

En outre, mon pays pense que le renforcement des capacités du Haut Commissariat aux droits de l'homme, doit s'appliquer non seulement aux structures des services centraux, mais également à celles qui sont sur le terrain à l'instar du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale.

Mon pays accueille tout aussi favorablement le récent rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur les réformes de l'ONU au sens large intitulé : « investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation universelle ».

Monsieur le Président,

A l'aube de ces grandes réformes, le Cameroun pense en toute modestie que réussir à rassembler toutes les nations, et toutes les opinions dans ce grand chantier, semble être la voie la plus sûre du progrès.

Sachons donc trouver un juste équilibre entre les valeurs que nous reconnaissons et la manière de les mettre en œuvre. Sachons sans faiblesse, mais aussi sans prétention autre que la promotion de la dignité humaine, faire en sorte que le culte des droits de l'homme continue de stimuler la conscience de notre monde dans sa recherche de plus de justice, de plus de solidarité et de plus de paix.

Je vous remercie./-